

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 21 MAI 2021

Relevé de décisions

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 21 mai 2021 à ROZERIEULLES, sous la présidence de M. DEPAIX.

Le quorum étant atteint, M. DEPAIX ouvre la séance.

II. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 12 mars 2021

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

M. MARCOS présente le déroulé de la séance.

III. Présentation générale de la séance

M. MARCOS présente pour rappel le budget 2021 des interventions par ligne de programme pour un montant total de 151 M € composé de 132 M € de budget agence et 18,7M € d'enveloppe France Relance (crédits budgétaires additionnels donnés à l'agence de l'eau par l'Etat, gérés séparément).

La séance se caractérise par un montant total de 35 M € d'aides proposées pour 116 dossiers de regroupement comprenant 181 aides.

Quatre points sont à noter :

- 12 M € d'aides résultent de travaux inscrits aux PAOT (qui découlent du programme de mesure du SDAGE pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau).
- 17,7 M € d'aides relèvent du plan d'accélération de l'établissement validé en 2020.
- 11,7 M € d'aides, sont engagées à cette CAF dans le cadre du plan « France Relance ». Le niveau d'engagement de l'enveloppe allouée à l'agence est désormais saturé.
- 6,9 M € d'aides sont rattachés à des contrats territoriaux eau et climat (CTEC) déjà signés ou dont la signature est prévue en 2021.

M. MARCOS présente et commente le niveau de consommation par ligne de programme.

Le taux de consommation global est de 33 %.

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 6 % et 23 %, ces taux sont faibles à ce stade dus à la baisse d'activité passée et à l'inertie de la reprise. La dynamique de consommation n'a pas encore retrouvé son fonctionnement normal et un certain nombre de dossiers ont été intégrés au plan France Relance et ne sont donc pas imputés sur les crédits Agence du 11^{ème} programme. 25 projets sont présentés à cette CAF.
- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 58 %

- LP 25 (eau potable) : taux de 61 % satisfaisant à ce stade d'autant que 8 M€ ont été affectés à France relance. Cette ligne a une bonne dynamique et une cinquantaine d'aides sont présentés à cette CAF avec des travaux de renouvellement de réseaux, de lutte contre les fuites ou sécurisation d'adduction d'eau potable, d'équipement pour améliorer la connaissance des rendements des réseaux et d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée.

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 34 % sur 9 M€. Une quinzaine de dossiers sont présentés à cette Commission dans le cadre de la prévention ou réduction de pollution accidentelle ou par temps de pluie, d'amélioration de traitement des rejets et un dossier d'animation de la chambre des métiers et d'artisanat du Grand Est.
- LP 16 (gestion des eaux pluviales) : 10 % sur 10 M€. Taux faible à ce stade. 15 dossiers présentés à cette CAF essentiellement des opérations préventives, 2 opérations curatives et des études. Les prévisions 2021 sont bonnes.
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 26 % sur 14 M€. La ligne est dynamique.

Cette CAF se caractérise surtout par :

- ❖ l'engagement du complément d'enveloppe des MAEC 2020 que l'agence finance :
 - mise en herbe sur les aires d'alimentation de captages dégradés,
 - conversion à l'AB sur les zones d'action prioritaires (masses d'eau où les problèmes de pollutions diffuses agricoles empêchent l'atteinte du bon état),
- ❖ des dossiers d'investissements dans le développement de filières,
- ❖ 2 dossiers de démarche de suppression de pesticides en milieu urbain et de l'animation.
- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 74 %. Une dynamique qui augmente à chaque commission. 2 dossiers présentés à cette CAF en économie d'eau : SITEK et Brasserie la Licorne.
- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages) : 33 %. Pas de tension à prévoir sur cette ligne pour 2021. Les dossiers présentés à cette CAF concernent essentiellement le Rupt de Mad : aide à l'animation et des diagnostics agricoles individuels et détaillés en lien avec le déploiement du dispositif de paiement pour service environnementaux (PSE).
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 33 % sur 20 M€. Des études en nombre important sont présentées à cette CAF ainsi que des travaux et des missions d'animation. Cette ligne est dynamique et devrait être consommée en intégralité en 2021.

M. MARCOS présente les perspectives de prévisions :

Les demandes d'aide déjà reçues dans Rivage représentent 21 M € et les aides déjà instruites pour la prochaine CAF de juillet s'élèvent pour le moment à 10 M€, ce qui représente une prévision ferme de consommation de l'ordre de 31 M€.

Les prévisions qui tiennent compte des intentions de dépôts de demande d'aide des maîtres d'ouvrage dans Rivage représentent 160 M€ d'engagement potentiel sur le reste de l'année 2021.

LP 11 : Le prévisionnel atteint à peine 15 M€, ce qui laisse penser que l'enveloppe budgétaire de presque 23 M€ ne sera pas consommée.

LP 12 16 et 18 : Les prévisions laissent penser que l'enveloppe pourra être consommée intégralement si l'ensemble des Maîtres d'ouvrage dépose les demandes d'aide prévues.

LP 24 : Les prévisions laisse supposer une tension puisque l'ensemble des demandes supposées dépasse le budget de la ligne.

LP 13 : Les prévisions sont pour le moment en deçà du budget mais l'agence espère pouvoir saturer cette ligne d'ici fin 2021.

Globalement, l'ensemble des prévisions permettrait une bonne consommation du budget 2021 et l'agence travaille en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage afin que les dépôts des demandes d'aide se concrétisent avec des projets parfaitement aboutis et pour affiner les prévisions.

M. INGWILLER fait remarquer que les prévisions de la ligne 24 représentent le double du budget. M. MARCOS explique que les aides seront priorisées et régulées sur 2022 si besoin et qu'il sera également possible au cours du second semestre de basculer des crédits non consommés sur une ligne vers la ligne 24 pour répondre à la demande. M. GOETGHEBEUR complète en précisant que certains projets pourront être découpés en tranche 2021-2022 et donc le montant de la demande d'aide sera réparti sur plusieurs années. M. INGWILLER précise qu'on ne peut que se satisfaire que les collectivités s'engagent dans la restauration des milieux. M. HOELTZEL précise que toutes les lignes ne seront pas saturées et qu'une re-ventilation entre lignes sera possible afin de servir au maximum les porteurs de projets. Il est également possible que dans le cadre du plan de relance des crédits budgétaires supplémentaires soient affectés à l'agence d'ici fin 2021. Il n'est exclu que de nouveaux crédits budgétaires nous soient attribués encore en 2021.

M. DEPAIX demande si le peu de consommation des lignes 11 et 12 ne viendrait pas des critères d'instruction. M. MARCOS explique qu'effectivement un dépôt de projet qui ne serait pas inscrit au PAOT ne serait pas éligible aux aides de l'agence. Il y a peut-être aussi un phénomène de concurrence avec les aides DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) gérées par les préfets (88 M€ pour le Grand Est) et une partie de ces crédits permet d'aider des projets de résilience sanitaire, en général en complément des aides de l'Agence. M. MARCOS pense que la raison principale est le manque de dynamique de projets sur les territoires.

M. DEPAIX précise que les aides DSIL ne sont que de 20 %. M. MARCOS répond que c'est du cas par cas et que si le projet bénéficie déjà d'aide publique, le préfet aide à faible taux mais si l'aide n'est pas aidée par l'agence, l'aide DSIL peut être plus importante. Concernant les dossiers non éligibles (non-inscrits au PAOT) aucun refus n'a été formulé pour le moment, ils sont mis en attente pour pouvoir les aider éventuellement selon des critères à définir si des crédits sont disponibles en fin d'année.

Mr HOELTZEL précise que l'Agence cherche à sérier la typologie des dossiers non éligibles (collectivités et industries) et proposera aux instances une méthode d'analyse pour validation avant la fin de l'année.

M. BARBIER fait remarquer que concernant le financement du renouvellement des réseaux d'eau potable les réponses ne sont pas complètement homogènes en termes de taux et de critères et fait de nouveau remarquer que le Bas-Rhin est très peu représenté dans les aides accordées dans le cadre du plan de relance alors que les dépôts de projets sont nombreux. M. HOELTZEL fait la même réponse qu'à la précédente CAF : les dossiers du SDEA ne sont pas forcément assez matures et la non inscription aux crédits France Relance ne remet pas en cause les aides futures du SDEA qui seront attribuées sur les crédits propres de l'agence. Il n'y a aucun bonus à être aidé au titre du plan de Relance. Nous sommes le premier bassin à afficher la consommation totale des crédits c'est ce qui a présidé au choix des projets mûrs. HOELTZEL propose une réunion spécifique avec le SDEA afin de discuter plus particulièrement de l'ensemble de leurs dossiers pour lever toute ambiguïté dans la gestion de ces derniers.

M. Marcos fait remarquer le nombre important de dossiers SDEA aidés au titre du plan de relance, comme le montre le dossier de séance qui décrit l'ensemble des dossiers aidés dans chaque département.

Mr DEPAIX approuve la stratégie de saturation rapide de l'enveloppe France Relance.

Mr MARCOS ajoute que sur le 67 la majorité des dossiers sont des dossiers du SDEA.

IV. État d'avancement du plan relance

Monsieur MARCOS présente le bilan du plan de relance.

L'enveloppe de 18 M€ sur le petit cycle et de 0,7 M€ sur le grand cycle a été complètement consommée.

Les projets de travaux privilégiés dans la programmation du plan de relance répondent aux critères suivants :

- Eligibilité
- Maturité maximale
- Travaux structurants d'un montant > 100 000 €
- Maitrise d'ouvrage assurée par des collectivités
- Répartition sur les lignes de programme 11, 12, 16, 24 et 25
- Recherche d'un équilibre territorial entre les différents départements

Cette programmation a été réalisée en concertation avec les préfets de département.

V. : Partenariats : examen de projets d'accord cadre, de contrats pluriannuels opérationnels ou de programmes d'actions

M. MARCOS présente l'état d'avancement des CTEC sur le territoire.

Contrats validés :

En 2019 : Mulhouse Alsace Agglomération et la CC Sarrebourg Moselle Sud

En 2020 : CA de Saint Louis, CC du Sundgau, CC Sud AlsaceLargue, CC du Kochersberg, EPAGE LARGUE et enfin un partenariat avec le SDEA

En 2021 : CC Seille et Grand Couronné et l'EPAMA. Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et des Vosges, et présentation à cette CAF du CTEC Métropole du Grand Nancy

Contrats en cours de négociation : Eurométropole de Strasbourg, Metz Métropole, CA d'Epinal, CA saint Dié, et PETR du Pays de la Déodatie CC de l'Ouest Vosgien, CA du Val de Fensch, Contrat du Bassin versant des trois Nied, Contrat Rhin Vivant (4 COMCOM et SDEA), contrat du Rupt de Mad , Ardenne Métropole, EPTB Meurthe Madon, et SM Moselle Aval

Concernant les CIEC, seul le contrat avec la Brasserie La Licorne est validé, mais des discussions sont en cours avec Total Arkema (autour de la plate-forme de Carling), Kronenbourg et la fromagerie l'Hermitage pour une validation en fin d'année.

Mme PELOUIN présente le **CTEC Métropole du Grand Nancy (2021 à 2024) (CT 2021 0004)**

Monsieur HOELTZEL précise que la métropole a validé à l'unanimité ce contrat en conseil communautaire.

M. INGWILER demande si, avec ce contrat, la question de l'eau potable sera assurée. Mme PELOUIN répond qu'à l'issue des travaux elle sera assurée sur le quantitatif et qu'au niveau qualitatif il faudra travailler avec les collectivités amont sur le domaine agricole pour garantir la qualité sur le long terme. Il y a également un travail en cours concernant le risque de pollution accidentelle et la pollution industrielle sur la Moselle. M. MARCOS précise que lors des discussions avec la métropole du Grand Nancy, la nécessité de mettre en place une stratégie de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur les bassins versants amonts a été largement rappelée pour sécuriser la ressource dans la durée.

M. INGWILLER demande si les métabolites posent un souci sur le Grand Nancy. M. HOELTZEL répond que le problème des métabolites se pose de façon globale et qu'un suivi est réalisé par l'ARS sur de nombreux captages où l'émergence de métabolite pose potentiellement des problèmes en termes de normes sanitaires. Concernant le Grand Nancy, la nouvelle prise d'eau dans la Meurthe n'étant qu'au stade de projet, il est trop tôt pour en parler, mais la question se posera au moment de la mise en service de la ressource. Sa situation géographique en amont des soudières évite le risque Chlorures. M. MARCOS complète en disant que la demande d'aide de 10,2 M€ devrait être déposée l'année prochaine, une fois l'autorisation environnementale obtenue.

M. JACQUE souligne que cette action est exemplaire avec 300 000 m² de désimperméabilisation de sols et qu'elle mérite d'être citée en exemple en termes de communication de la part de l'agence. M. JACQUE s'interroge sur les possibilités d'incitation à la désimperméabilisation d'anciens parkings privatifs (entreprises, supermarchés...). M. HOLTZEL répond que la signature du CTEC du Grand Nancy sera médiatisée afin de communiquer sur le sujet. Concernant les surfaces commerciales, le sujet est souvent abordé notamment lors de la dernière commission eau et urbanisme et l'agence apporte déjà des aides en ce sens, sur la ligne 13 notamment. Un élargissement de ces aides pourrait être envisagé dans le cadre d'un appel à projets pour inciter des projets innovants et ambitieux.

M. MICHEL remarque que le CTEC du Grand Nancy concerne tout le sud meurthe et mosellan et demande quelle coordination il y a entre les collectivités sur ce secteur étendu et quelle est la conséquence d'un prélèvement supplémentaire sur la Meurthe par rapport à Cattenom ? Il souhaite également savoir, concernant la papeterie de Golbey, s'il y a des mesures effectuées pour un suivi des rejets. Mme PELOUIN répond que concernant le Grand Nancy il n'y a pas pour le moment de coordination avec les territoires adjacents et que la mise en place d'une animation va permettre de structurer cette coordination qui sera mise en place au fur et à mesure de l'avancée des projets ressources avec des actions concrètes prévues sur les deux dernières années du CTEC.

Concernant Cattenom, M. HOELTZEL explique que le Grand Nancy prélève dans la Meurthe ou dans la Moselle, en volume global en arrivant à Cattenom il n'y a pas d'incidence sur le débit. Une étude prévue qui devrait être portée par l'EPTB Meurthe Madon concernant le barrage de Vieux Pré dans le cadre du soutien d'étiage de Cattenom sera présentée le moment venu.

Concernant Golbey, des discussions sont en cours pour travailler sur les rejets de la papeterie (objectif 2022). M. HOELTZEL précise que l'agence et les services de l'état se préoccupent de l'impact des rejets que peut avoir toute la zone industrielle de Chavelot sur des prises d'eau en Meurthe et Moselle.

Le projet est validé à l'unanimité

VI. Aides financières : examen des dossiers de demandes d'aides financières

Monsieur MARCOS fait un point sur les 180 aides présentées à cette CAF ligne par ligne.

VII. Dossiers particuliers

M. MARCOS présente le projet de **la Brasserie La licorne** (REG 2021-00092)

Le projet est validé à l'unanimité

M. VAUTHIER présente le projet **Sitek Insulation à Wissembourg (67)** : économie d'eau (REG 2021-00378)

Monsieur DEPAIX s'interroge sur le devenir des poussières et si le rejet dans le réseau de la ville est compatible avec la station de traitement. M. VAUTHIER répond qu'une convention de rejet est déjà négociée mais pas encore signée et pour les matières en suspension dans les lagunes, elles sont réutilisées en matières premières pour les panneaux isolants.

M. BAUER demande si le traitement par voie sèche des poussières est un système d'aspiration. M. VAUTHIER répond que oui.

M. BAUER demande le chiffre d'affaires de l'entreprise. M. VAUTHIER répond que l'entreprise a fait l'objet d'une enquête financière qui croise le nombre de salariés et le chiffre d'affaires et qu'elle correspond bien à une entreprise moyenne.

M. HERB demande si en période d'étiage, l'eau de nappe ne pourrait pas être utilisée plutôt que l'eau de la rivière. M. VAUTHIER répond que cette question ne s'est pas posée et que l'objectif de l'agence est l'économie

du prélèvement en milieu naturel. De plus, le régime ICPE encadre l'autorisation et les conditions de prélèvement dans la nappe. M. HOELTZEL précise qu'en Alsace avec l'abondance de la nappe, la question doit se poser et le retour sera fait à l'industriel pour envisager cette possibilité.

M. REININGER demande si l'industriel est uniquement en circuit ouvert ou s'il a une possibilité de stockage en période d'étiage. M. VAUTHIER répond que l'industriel n'est pas en circuit ouvert puisqu'il recycle une partie de l'eau pour son process pour une économie d'eau de 10 000 m³ par an y compris en lissage en période d'étiage. Un retour vers l'industriel pour améliorer ce point pourra néanmoins être fait avec éventuellement la proposition de récupération des eaux pluviales.

Le projet est validé à l'unanimité

M. VAUTHIER présente le projet du **Syndicat Mixte Laffon de Ladebat** : sécurisation AEP (REG 2021-00349/353/356/377)

M. HOELTZEL précise que le projet bénéficie également d'une aide exceptionnelle de la région afin de soutenir budgétairement ce dossier pour qu'il puisse être lancé.

Le projet est validé à l'unanimité

VIII. Présentation de la mise en œuvre de la politique de renaturation des milieux (REG 2021-00410/459/477/726)

M. GOETGHEBEUR présente la stratégie de renaturation des cours d'eau sur les 4 dossiers suivants :

Syndicat des Eaux d'Alsace Moselle (67) : Travaux de restauration sur le secteur de Marckolsheim

Syndicat Mixte de la Seille amont (57) : Renaturation de la Seille sur les communes de Chambley-Salonnaise

Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied (57) : Renaturation Nied du Bischwald à Lelling-Teting et renaturation du Ruisseau d'Aube et ses affluents

M. DIETMAN s'interroge sur la possibilité de réaliser des études relatives aux débits d'étiage qui permettraient d'adapter les travaux au vu de la connaissance réelle des débits d'étiage. M. GOETGHEBEUR précise que c'est déjà le cas et que le soutien du débit d'étiage naturel est privilégié dans les différents projets en cours.

M. BARBIER est satisfait du virage à 180° pris dans la conception des aménagements de rivières en l'espace d'une génération. Il précise qu'il faut relier la problématique de l'étiage à l'accompagnement des évolutions de l'agriculture. Les étiages en période de canicule étant souvent dû à l'irrigation au détriment des étiages des cours d'eau.

M. INGWILLER souligne l'exemplarité du projet et propose une visite sur site une fois les travaux terminés.

IX. Bilan des aides au fonctionnement

M. MARCOS présente le bilan des aides au fonctionnement des stations d'épuration.

781 stations d'épuration ont fait l'objet d'une instruction pour l'octroi de la prime de résultat. Le montant total de la prime attribué en 2020 représente 11 938 820 € pour 632 maitres d'ouvrages bénéficiaires.

149 stations n'ont pu bénéficier de la prime de résultat au motif principal de non-conformité au regard de la directive eau résiduaire urbaine sur le volet performance et le volet équipement.

M. HOELTZEL complète en expliquant que le budget de la prime est dégressif et que pour cette année encore avec la simple application des critères, le montant global de la prime correspondait à l'enveloppe consacrée. Pour les années à venir une réfaction budgétaire est à prévoir.

X. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général

225 opérations représentant 3,3 M€ d'aides ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2021C02.

XI. Divers

M. MICHEL s'interroge sur la position de l'agence Rhin Meuse concernant le projet de suppression des aides stations d'épuration dans la révision du 11^{ème} programme. M. HOELTZEL précise que dans la lettre de cadrage de la ministre est effectivement prévu l'arrêt des aides aux mises en conformité ERU des stations d'épuration. Cette dernière n'est pas encore signée, les Comités de bassin ont été consultés et effectivement une décision sera à prendre par la Commission des programmes sur la suppression ou non de ces aides.

M. MICHEL attire également l'attention sur la suppression des aides à l'ANC. M. HOLTZEL souligne que cette suppression reste dans la lettre de cadrage actuelle. La seule possibilité de donner des aides à l'ANC reste de les inclure dans un CTEC mais de manière marginale. Nous avons fait remonter à la ministre l'insatisfaction du bassin Rhin-Meuse sur cette mesure et avons demandé de la souplesse dans la rédaction finale de la lettre de cadrage. M. DEPAIX précise que les territoires ne sont pas tous au même niveau d'équipement et qu'il est nécessaire de prendre en compte cette différenciation et il serait souhaitable de s'adapter aux territoires.

Le Président
de la Commission des Aides Financières,

Régis DEPAIX

NB : *Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.*

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Reader™ ou Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance du logiciel de vérification dans l'autorité de certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Pour accorder votre confiance à l'autorité de certification de la plate-forme Sunnystamp, le plus simple est de télécharger le certificat racine de confiance et de suivre les instructions d'installation. A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.